

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
7 février 2020**

**Date d'affichage :
20 février 2020**

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 38

OBJET : Association des centres sociaux et culturels du bassin de Riom : convention d'objectifs

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Une convention d'objectifs entre la Commune de Riom et l'association des centres sociaux et culturels du bassin de Riom définit annuellement les modalités de collaboration et les engagements de la Commune.

Depuis 2019, la Commune, la CAF et l'association des centres sociaux travaillent à l'élaboration d'une convention cadre pluriannuelle réunissant les 3 partenaires et visant à préciser des modalités de coopération et d'évaluation partagée.

L'aboutissement de cette convention tripartite étant prévu pour 2021, la présente convention reconduit les termes de la convention de 2019 précisant notamment l'engagement de l'association :

- Mettre en œuvre des actions complémentaires à celles de la Commune, du CCAS, des associations locales et plus globalement des acteurs présents sur le territoire de la Commune, dans chacun des axes cités en préambule, pouvant prendre la forme de loisirs culturels, d'animations locales et de développement culturel, en s'appuyant sur un diagnostic partagé.
- Initier des démarches de développement local sur l'ensemble du territoire rimois, et plus spécifiquement en utilisant les équipements qu'il gère (au Couriat, au Creux, au Moulin d'Eau) ou dont il est propriétaire (Gaidier).

COMMUNE DE RIOM

Afin de soutenir l'activité globale de l'association sur l'ensemble des quartiers concernés (Couriat, Centre-Ville, Creux et Moulin d'Eau), dont les axes d'intervention répondent aux objectifs de la politique sociale municipale (soutien aux familles fragilisées, prévention de la rupture et du décrochage scolaire, lutte contre l'isolement des aînés), il est proposé que le montant de la subvention pour l'année 2020 s'élève à 200 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la signature de la convention d'objectifs pour l'année 2020 précisant le montant de la subvention, soit 200 000 €.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL